



PRÉFET DU DOUBS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections législatives des 12 et 19 juin 2022 : dépôt des candidatures

Besançon, le 3 mai 2022

Par décret n°2022-648 du 25 avril 2022, les électeurs sont convoqués les dimanches 12 et 19 juin 2022 en vue de procéder à l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Le département du Doubs comptant cinq circonscriptions législatives, cinq sièges sont à pourvoir.

Les déclarations de candidatures sont déposées, pour chaque tour de scrutin, auprès des services de la Préfecture du département où les candidats se présentent.

Les candidats devront déclarer leur candidature, pour le 1^{er} tour, au bureau des élections de la Préfecture situé à l'espace Chamars, 3 avenue de la Gare d'eau à Besançon, **entre le lundi 16 mai et le vendredi 20 mai 2022 aux horaires suivants :**

- **De 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf, journée continue le mercredi, et jusqu'à 18h le vendredi).**

Une prise de RDV préalable est vivement recommandée par téléphone (03 81 25 11 18) ou par courriel (pref-service-election@doubs.gouv.fr).

Pour le second tour de scrutin, les déclarations de candidatures seront déposées, dans les mêmes conditions, après la proclamation des résultats du 1^{er} tour par la commission de recensement général des votes, **du lundi 13 juin à 14h au mardi 14 juin 2022 à 18h.**

Les informations et documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Doubs : <https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Les-Elections/Elections-politiques/Elections-legislatives/Elections-legislatives-2022>.

Les déclarations de candidature doivent être déposées personnellement par le candidat ou son remplaçant. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou par messagerie électronique, n'est admis. La désignation d'un mandataire est exclue.

L'ordre d'enregistrement des candidatures n'a plus d'incidence sur l'attribution du panneau n°1 puisque les emplacements d'affichage sont attribués par tirage au sort qui aura lieu après la réception de l'ensemble des candidatures le vendredi 20 mai 2022.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr